

Pourquoi L'OPG demande la libre commercialisation des céréales ?

Notre demande est loin d'être marginale. Entre 2010 et 2017, nous avons réalisé trois sondages auprès d'agriculteurs de toutes tendances syndicales et, à chaque fois, plus de 90 % des agriculteurs interrogés étaient favorables à la levée de cette interdiction. Ce taux est identique d'un syndicat à l'autre.

Les céréaliers savent qu'ils n'ont pas droit de vendre à qui ils le souhaitent leurs récoltes et qu'ils doivent passer par des organismes collecteurs agréés, puis maintenant déclarés auprès des pouvoirs publics. Cela constitue une véritable entrave à la commercialisation puisque cet agrément ne peut pas être obtenu par une structure de production agricole. Peu nombreux sont les agriculteurs qui ont osé créer une société commerciale de type SARL ou SAS pour obtenir un agrément OS. Seule des grandes structures ont franchis le pas.

C'est une contrainte qui n'existe que sur les céréales : un agriculteur peut vendre librement du vin ou du fromage à la ferme. Cette contrainte n'existe qu'en France. Dans tous les autres états membres de l'UE et dans les grands pays exportateurs de blé hors UE, la commercialisation est libre. La France justifiait cela en tant que premier exportateur, mais l'Allemagne est en train de lui ravir cette première place alors que la commercialisation est libre chez elle. L'argument de la France ne tient plus. Bien au contraire, cette collecte administrée handicape les céréaliers français et pénalise la compétitivité des éleveurs français.

Apparue en 1936, cette centralisation de la collecte avait pour but d'organiser le marché et de nous protéger du cours mondial. Aujourd'hui, grâce à l'évolution des technologies, nous avons de nouveaux moyens pour estimer les récoltes : l'informatique, les images satellites, les déclarations PAC et Céré'obs. En plus, le système de comptabilisation de FranceAgriMer sur les volumes collectés par les OS ne permet de connaître ni les volumes récoltés, ni les volumes stockés dans les fermes. Nos coûts de production sont à nouveau supérieurs au cours mondial et cette organisation de marché ne permet plus d'avoir un prix intérieur rémunérateur et différencié du cours mondial. Bien au contraîre, elle sert à maintenir des prix bas avec une volonté de la filière, soutenue par l'établissement public FranceAgriMer, de donner la priorité à l'exportation sur les pays

tiers et donc de ne pas chercher à créer de valeur ajoutée localement pour assurer le revenu des producteurs : on s'assoie sur les intérêts de ceux-ci!

Permettre aux éleveurs d'acheter directement leurs aliments à des céréaliers, en évitant un ou plusieurs intermédiaires, optimiserait les prix de vente et d'achat. Favoriser des relations directes, voire une saine contractualisation pour obtenir des prix réels de transaction variant moins que les fluctuations du marché mondial, c'est cela que nous voulons.

Nous voulons permettre aux céréaliers de trouver des marchés rémunérateurs pour des blés de qualité auprès de meuniers qui sont prêts à rémunérer le caractère local et qualitatif de la farine. 3 cts de blé dans une baguette, alors qu'une baguette issue d'une farine locale se vend 10 cts de plus qu'une baguette standard, sans que le producteur ne soit mieux rémunéré. La coopération céréalière française, est aujourd'hui dans une situation comparable à celle de la coopération viticole du midi, dans les années 1960, qui produisait de la bibine... Ce sont les quelques viticulteurs courageux qui ont osé ne plus livrer leur vendange à la coop qui sont à l'origine de l'apparition des vins de qualité...

Cette demande pourrait paraitre incohérente pour un lecteur non averti. Alors que nous demandons plus de protection face au marché mondial, nous demandons plus de libéralisation du commerce des céréales au niveau national. Certains de nos détracteurs malintentionnés tenteront de dire que nous sommes incohérents avec des demandes antagonistes. Ces deux objectifs sont complémentaires et vont dans le même sens : vivre dignement du fruit de notre travail en conservant notre valeur ajoutée.

C'est la situation actuelle qui est paradoxale : n'importe qui peut acheter librement un bateau de soja OGM alors que l'on interdit à un céréalier français de livrer une remorque d'orge à son voisin éleveur...